

TRAVAILLEURS EN ESAT

LES DROITS ET DEVOIRS EN ESAT

NOUVEAUTÉ

La plan de transformation des ESAT et la Loi pour le plein emploi renforcent les missions des ESAT et les droits des travailleurs en situation de handicap.

Il s'agit de se familiariser avec ces nouveaux droits et devoirs, et d'en mesurer les impacts.



OBJECTIFS

- Découvrir les nouveaux droits pour les personnes accompagnées en ESAT.
- Comprendre les évolutions pour le parcours professionnel et les droits en ESAT.
- Mesurer les changements pour l'Esat et le Milieu ordinaire.

Pour qui ?

Travailleurs d'ESAT.

Pré requis

Aucun.

Nombre de stagiaires

12 maximum.

Durée

1 à 2 jours, soit 7 à 14 h.

Coût*

Devis sur demande.

* Intra-muros mutualisée - Devis sur demande.

Moyens pédagogiques & techniques

- Décret n° 2022-1561 du 13 décembre 2022 relatif au parcours professionnel et aux droits des travailleurs handicapés admis en ESAT.
- Loi Plein emploi.
- Création d'outils, de supports sur mesure en FALC (Facile à lire et à comprendre), en fonction des demandes et besoins des participants.
- Alternance d'apports théoriques et pratiques.
- Différentes méthodes d'animation seront utilisées ainsi que différents supports pédagogiques.

Moyens d'évaluation

- Feuilles de présence.
- Mises en situation.
- Test.
- Evaluation de la formation.
- Certificat de réalisation.



PROGRAMME ET DÉROULÉ

Chaque demi-journée débutera par un tour de table : le premier jour afin de présenter la formation et identifier les attentes des participants, les jours suivants pour valider les acquis de la demi-journée précédente.

Contexte et évolutions

- Le code du travail pour tous ?
- Le plan de transformation des ESAT.

Les nouvelles lois : le Décret relatif au parcours professionnel et aux droits des travailleurs handicapés admis en ESAT et la Loi Plein emploi

- Les conditions d'orientation.
- Les nouveaux droits individuels et collectifs.
- Le parcours renforcé en emploi.
- La double mission des ESAT.

Les changements dans la vie de l'établissement

- Qui fait quoi entre le CVS, le DP, l'IM.
- Le règlement de fonctionnement : nouveaux droits et devoirs.
- Les liens avec le milieu ordinaire et l'ESAT.
- Et demain : les changements à l'ESAT.

La formation sera adaptée aux situations et profils des bénéficiaires : contenus (outils et méthodes), accompagnement, suivi (durées, emploi du temps, adaptation des rythmes).

Evaluation de la formation, échanges et conclusion.

INTERVENANT

Formateur consultant expert handicap